



Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2023-1088
AMÉNAGEMENT DE BUREAUX – PAVILLON MANCE ET REMPLACEMENT
SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MONT TI-BASSE
EMPRUNT DE 1 223 700 \$**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 3 juillet 2023, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 juillet 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements / Adoption 2022-2023 » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 31 juillet 2023

**Me Annick Tremblay, greffière et
directrice des affaires juridiques**